—Organe officiel de l'Etat de la Louisiane. Le plus ancien journal quotidien Français des Etats-Unis.

CINQ SOUS LE NUMERO

Fondée en 1827

Official organ of the State of Louisiana. The oldest French daily newspaper in the United States.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE LITTÉRATURE — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS

Le seul journal quotidien publié en Français aux Etats-Unis, excepté à New York et San Francisco

The only French daily newspaper in the United States, outside of New York and San Francisco

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 24 MAI 1915

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited

HUGUES J. DE LA VERGNE
PRESIDENT ET DIRECTEUR

GEO. P. KAUFMANN
Vice-Président

JAMES M. AUGUSTIN
Rédacteur-en-Chef

Phone Main 3487

Bureaux: 323 Rue de Chartres entre Conti et Bienville

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	7:05 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:20 p m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	6:00 p m
Excursions des dimanches et mercredis. Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	7:35 a m
ARRIVEE	
Tous les Jours Excepté Dimanche.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom, Bogalusa et intermédiaire	5:55 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:45 a m
Dimanche seulement.	
Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire	10:20 a m
Excursions des dimanches et mercredis. Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire	8:05 p m

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express	6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso	12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	12:30 p m
Torras Local	4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	7:00 p m
ARRIVEE	
Texas Express	7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso	8:35 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie	8:55 a m
Torras Local	11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas	5:35 p m

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:05 p m
Local Mail	6:30 a m
Northern Express	3:00 p m
McComb Accommodation	5:40 p m
The Merry Widow	3:00 a m
ARRIVEE	
Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	8:53 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati	10:45 a m
Local Mail	4:00 p m
Northern Express	9:10 a m
McComb Accommodation	8:45 a m
The Merry Widow	10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington	7:30 p m
Cincinnati et Asheville	7:30 p m
St. Louis et Chicago	4:45 p m
Cincinnati et Asheville	8:15 a m
St. Louis et Chicago	8:15 a m
Meridian Accommodation	5:00 a m
Meridian Local	4:45 p m
Hattiesburg Local	
Excursion du dimanche. Carriere et points intermédiaire	7:15 a m
ARRIVEE	
New York et Washington	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	9:40 a m
St. Louis et Chicago	9:40 a m
Cincinnati et Asheville	10:10 p m
St. Louis et Chicago	10:10 p m
Meridian Accommodation	4:40 p m
Meridian Local	8:10 a m
Hattiesburg Local	
Excursion du dimanche. Carriere et points intermédiaires	7:25 p m

Louisiana Southern R. R.

Départ.		Arrivée.
7:00 a m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	4:50 p m
	Tous les jours excepté dimanche.	
5:00 p m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	9:00 a m
	Tous les jours.	
7:30 a m	Pointe-à-la-Hache, Pass'r.	6:40 p m
	Dimanche seulement.	
6:00 a m	Shell Beach Motor	9:00 a m
	Tous les jours.	
5:00 p m	Shell Beach Valley	7:45 p m
	Dimanche seulement.	
5.00 a m	Sportsmen's Special, Shell Beach	5:45 p m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 2—			—No. 1
No. 2—			—No. 1
5:00 p m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	8:05 a m
8:00 p m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	5:05 a m
8:50 p m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	5:05 a m
10:00 p m..Dép	Angola	Dép..	2:55 a m
12:58 a m..Dép	Mansura	Dép..11:19 p m	
2:49 a m..Ar	Alexandria	Dép..	10:08 p m
2:19 a m..Dép	Alexandria	Ar..	10:55 p m
3:36 a m..Dép	Aloha	Dép..	8:42 p m
7:30 a m..Ar	Shreveport	Dép..	5:00 p m
No. 6—			—No. 5
6:55 a m..Dép	Nouvelle-Orléans	Ar..	7:05 p m
9:56 a m..Ar	Bâton-Rouge	Dép..	4:00 p m
10:00 a m..Dép	Bâton-Rouge	Ar..	4:00 p m
12:01 p m..Ar	Angola	Dép..	2:00 p m
No. 3—			—No. 4
6:50 a m..Dép	Shreveport	Ar..	7:15 p m
9:24 a m..Dép	Campti	Dép..	4:31 p m
11:59 a m..Ar	Alexandria	Dép..	2:00 p m

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited	7:50 a m
Washington et New-York Malle	8:55 p m
Birmingham et Cincinnati	7:15 a m
Asheville Express	8:55 p m
Louisville et Cincinnati	8:35 p m
Pensacola et Jacksonville	7:15 a m
Mobile Accommodation	11:50 a m
Montgomery Accommodation	7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion	8:05 p m
DEPART	
New York et Nouvelle-Orléans Limited	9:35 p m
Washington et New-York Malle	8:30 a m
Birmingham et Cincinnati	9:50 p m
Asheville Express	8:30 a m
Louisville et Cincinnati	8:30 a m
Pensacola et Jacksonville	9:50 p m
Mobile Accommodation	5:15 p m
Montgomery Accommodation	5:00 a m
Ocean Springs Accommodation	11:30 a m
Gulf Coast Accommodation	3:25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)	
Dimanche Gulf Coast Excursion	7:30 a m

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL."

DEPART.

No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco Phoenix et Brownsville	7:40 p m
ARRIVEE.	
No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville	9:30 p m
DEPART.	
No. 3 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:45 a m
"THE TEXAS LIMITED." ARRIVEE.	
No. 2 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas	7:30 a m

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express	7:15 a m
Memphis Fast Express	2:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger	4:15 p m
ARRIVEE	
Delta Express	5:40 p m
Memphis Fast Express	8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger	9:30 a m

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche	4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche	8:05 a m
Samedi et dimanche	5:30 p m
Excursion du dimanche seulement	8:05 p m
ARRIVEE	
Tous les jours	9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche	7:25 p m
Excursion du dimanche seulement	7:35 p m

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire	11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires	11:30 p m
ARRIVEE	
Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires	5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie	8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires	7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires	11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas	8:30 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires	6:45 p m

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE

—Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

CHICAGO	29 mai, 3 p. m.
ESPAGNE	5 juin, 3 p. m.
ROCHAMBEAU	12 juin, 3 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie,

F. J. ORFILA, AGENT GÉNÉRAL.

302 rue Commune, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 de 4 lots de terre de valeur du Deuxième District, faisant face à "Park Row".

Joseph Birg vs. Andrew M. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,192 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec tous les droits et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Ane, dans le Deuxième District, et désignés comme lots Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf, sur un plan établi par Henry L. Zander, voyer, daté le 29 mai 1902, une copie duquel est annexée à une acte de vente à Louis Revara, passé devant Chs. J. Théard, notaire, daté le 28 juillet 1902; les dits lots se touchant les uns aux autres et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face sur Park Row" par cent dix pieds en profondeur entre lignes parallèles; le lot Seize étant le plus loin de, et le lot Dix-neuf le plus près de l'avenue Carrollton; le dit lot Dix-neuf commençant à une distance de cent cinquante-quatre pieds, neuf pouces et sept lignes de l'avenue Carrollton, et les Nos. Seize, Dix-sept, Dix-huit et Dix-neuf situés immédiatement à l'arrière des lots Nos. Un, Deux, Trois et Quatre du dit plan et de face au chemin Métairie, lesquels lots sont une partie d'une certaine étendue de terre sur le chemin de la Métairie, avenue Carrollton et Dumaine et s'étendant jusqu'à la rue Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FRANCIS P. BURNS,

Avocat pour le demandeur.

avril 30—mai 7 14 21 28—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District.

I. Dans l'îlet des rues Nord Remparts, St-Claude, Louisa et Clouet. Cottage double Nos. 3117 et 3119, rue Nord Remparts, coin de l'allée Joséphine, ainsi que 4 maisons derrière celle de dessus, avec fronts sur l'allée Joséphine.

II. Cottage double Nos. 2320 et 2322 rue de Bourgogne, entre les rues Mandeville et Marigny.

III. Cottage double Nos. 2434 et 2436 rue de Chartres, entre les rues d'Espagne et Mandeville.

Homeseekers' Building and Loan Association vs. John Wilhelm et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,182 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1. Quatre certains lots de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, chemins, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, St-Claude, Louisa et Clouet, désignés par les lettres B, C, D et E sur un croquis fait par S. G. del'Isle, daté du 28 octobre 1893, annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 15 décembre 1893, d'après quel croquis les dits lots ou portions de terrain mesurant, savoir: le lot B vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Rempart, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, faisant le côté le plus près de la rue Louisa, sur une allée d'une largeur de vingt pieds, appartenant au dit lot et aux autres et connu sous le nom de l'allée Joséphine; le lot C joint les lots A et B sur le dit plan, sur l'arrière et a trente-deux pieds six pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, le lot D joint le lot C et vingt-cinq pieds neuf pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, et le lot E joint le lot D et a dix-neuf pieds neuf pouces de front sur la dite allée Joséphine, sur une profondeur de soixante-et-un pieds quatre pouces, entre lignes parallèles, de front sur la dite allée sur le côté le plus près de la rue St-Claude, les quels dits lots sont composés de l'arrière des lots Nos. 16 et 17 et de la plus grande partie de la façade du dit lot No. 17, figurant sur un plan déposé sous le No. 68 aux archives de S. Magner, anciennement notaire dans cette ville.

2. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Bourgogne, Mandeville, Marigny et Dauphine, mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds, onze pouces et cinq lignes de front sur la rue de Bourgogne, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de L. H. Pillé, voyer, mars 27 1873, déposé aux archives de J. R. Walter, encanteur, un croquis duquel est annexé à un acte passé devant Jos. Fahey, anciennement notaire de cette ville, le 20 avril 1885.

3. Un certain lot ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les appartenances y ayant effet, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Moreau), Décatur (anciennement Victory), d'Espagne et Mandeville, sur un plan et certificat d'arpentage par Arthur de Armas, député voyer de la ville, daté du 10 février 1885, annexé à un acte passé devant Charles Rolle, ancien notaire en cette ville, le 25 février 1885. D'après quel plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-huit pieds de front sur la rue de Chartres, par une première profondeur sur le côté vers la rue d'Espagne de trente pieds sur une allée, de deux pieds dix pouces de largeur s'ouvrant sur la rue Chartres, une seconde profondeur en ligne oblique de deux pieds deux pouces, et par la suite une troisième profondeur sur une ligne parallèle à la rue d'Espagne, de vingt pieds, dix pouces et deux lignes, une première profondeur du côté de la rue Mandeville de trente pieds sur une allée d'une largeur de deux pieds, huit pouces et quatre lignes ouvrant sur la rue de Chartres, une seconde profondeur oblique de deux pieds deux pouces, et une troisième profondeur sur une ligne parallèle à la rue Mandeville, de vingt pieds, dix pouces et deux lignes, et une largeur sur le derrière de trente pieds, neuf pouces et deux lignes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

WM. L. HUGHES,

Avocat pour la demanderesse.

mai 7 8 14 21 28—juin 4 9 10

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de mobilier de bureaux de valeur, pupitres avec sommets roulants et pupitres ordinaires; chaises, tabourets, tables, divers, etc.; machine à écrire Smith.

Compagnie de l'Hôtel St-Charles vs. Warfield & De Bergue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,645 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 24 mai 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres:

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, divers d'après inventaire, une machine à écrire L. C. Smith.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

DENEGRE, LEOVY & CHAFFE, HARRY McCALL, Avocats pour la demanderesse.

mai 13 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un lot extensif de valeur du Troisième District.

Marx Bloch vs. Jacob Israel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,191 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1—Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. Un et Deux, sur le chemin de Gentilly, dans l'îlet borné par le chemin de Gentilly, le chemin de la Crête et les rues Castiglione et Fortin, sur un croquis ou certificat de voyer établi par George de Armas, voyer, daté le 1er mai 1907. Lesquels dits lots mesurent comme suivant, à savoir: Lot Un, soixante quatre pieds, trois pouces et quatre lignes de face au chemin de Gentilly, par cent quarante-sept pieds six pouces en profondeur sur la ligne la plus près de la rue Fortin, et cent quarante pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant du lot No. Deux, et laquelle dite ligne rencontre la première ligne de profondeur à l'arrière, le dit lot venant à un point à l'arrière; et le lot Deux, trente-deux pieds, un pouce et six lignes de face au chemin Gentilly, par deux cent deux pieds un pouce en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No. Trois, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds, de là une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante-et-un pieds, onze pouces et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de cinq pieds sept pouces.

2—Quatorze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Treasure et Nouvelle-Orléans et les avenues Marigny et de Londres, composant l'îlet entier irrégulier. Les dits lots étant numérotés de Un à Quatorze, inclus, comme d'après un croquis annexé dans la marge d'un acte passé devant Samuel Flower, ancien notaire, le 29 juin 1885, le dit croquis pris d'un plan établi par John F. Braun, voyer, daté le 9 septembre 1884, étant l'îlet No. 1934 et originallement désigné par le numéro 74 sur un plan de voyer établi par A. S. Phelps, voyer, [illegible] juin 18[illegible], et déposé dans le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

3—Un certain lot irrégulier de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de Londres, le chemin de Gentilly et les rues Ne Plus Ultra, White et Nouvelle-Orléans, comme d'après un plan de voyer du dit îlet, daté le 12 novembre 1907, par Krumbhaar & Aiken, ingénieurs, annexé à un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 27 novembre 1907, étant l'îlet No. 2290. Accordé au dit lever de plan, la dite propriété mesure trois cent soixante-neuf pieds de face au chemin Gentilly, deux cent soixante-sept pieds et cinq pouces de face à l'avenue de Londres, deux cent quarante-trois pieds et cinq pouces de face à la rue Ne Plus Ultra ou rue White, et cent sept pieds et cinq-huitième de pouce sur la ligne de division. Le dit lot était originallement designé par le No. Huit sur un plan établi par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 9 avril 1860, et déposé dans l'office de Octave De Armas, ancien notaire.

4—Une certaine portion de terre, située dans le Troisième District de cette ville et mesurant, accordé à un croquis fait par D. E. Seghers & Fils, voyers, daté le 18 décembre 1909, et annexé dans la marge d'un acte passé devant A. B. Leopold, notaire, le 30 décembre 1909, cent quarante-deux pieds et quatre pouces de face sur la lisière du "London Avenue Canal", par une profondeur de trois mille, cent quatre-vingt-dix pieds et quatre pouces sur cette ligne de côté la plus près de la ville, trois mille et quatre-vingt-deux pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne opposée à cette ligne de profondeur et une largeur de quatre-vingt-seize pieds et deux lignes sur la ligne à l'arrière, tout en mesure américaine. La dite portion de terre commence presque au croisement de la rue projetée Sere et de la dite lisière du "London Avenue Canal" et s'étend près du milieu de l'îlet 3050 projeté et borné par les rues projetées Pelopidas, Livingston, Madison et Hamburg.

5—Trois certains lots de terre et de forme triangulaire, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly, désignés par les Nos. Quarante-Six, Quarante-Sept et Quarante-Huit, étant une partie de l'étendue de terre Howe & Martin, laquelle dite portion de terre mesure, à savoir: Lot No. Quarante-Six, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny, cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly; lot Quarante-Sept, cent pieds, deux pouces et neuf lignes de face au canal Marigny et cent quatre pieds, neuf pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, et lot No. Quarante-Huit, deux cent cinquante-six pieds huit pouces de face au canal Marigny, deux cent soixante-huit pieds, quatre pouces et neuf lignes de face au chemin Gentilly, formant la pointe du dit triangle, par la profondeur suivante: courant du canal Marigny au chemin Gentilly, à savoir: de quatre cent quarante-six pieds, deux pouces et deux lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Cinq et Quarante-Six et trois cent quarante-huit pieds, quatre pouces et huit lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Six et Quarante-Sept, et deux cent soixante-huit pieds, six pouces et six lignes sur la ligne de division des lots Quarante-Sept et Quarante-Huit.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,

Avocat pour le demandeur.

mai 1 7 14 21 28—juin 3 4

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bibliothèque de livres de droit.—Succession d'Eugène D. Sanders.

No. 111,117—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Par C. A. Tessier & Fils—C. A. Tessier, encanteur. Bureaux, 134 rue Carondelet. JEUDI 4 juin 1915, à 11 heures du matin, sur les lieux No. 2925 rue Coliseum, au coin de Septième, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, daté du 11 mai 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, savoir: La bibliothèque de livres de droit, de feu l'Hon. E. D. Sanders, d'après l'inventaire présent.

Conditions: Comptant.

mai 24 31—juin 4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une fabrique de savon. Comptes ouverts. Droit d'occupation.

Horace Brownell vs. J. C. E. Kirchberg, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,462 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan public, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 mai 1915, à 10 h. 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux, No. 2410 l'avenue Washington, entre les rues Howard et Freret.

1er. Le contenu, installations, fonds de commerce, etc., de la fabrique de savon mou et liquide sur les lieux d'après l'inventaire joint au dossier.

2. Un nombre de comptes ouverts d'après une liste annexée au dossier.

3. Le droit d'occuper les lieux, No. 2410 avenue Washington, entre les rues Howard et Freret à partir de la date de vente jusqu'au 30 novembre 1916.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. D. DANZIGER,

Avocat pour le demandeur.

mai—18,24,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété extensive de grande valeur du Troisième District, à Gentilly. Bâtisses portant le numéro municipal 1912 chemin Gentilly.

George H. Sauten vs. Adolfe Dugue de Livaudais.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,068 — En vertu d'un writ de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant ou en quelque sorte y appartenant, dans le Troisième District de cette ville, à la place connue comme Gentilly, désignée par le No. 13 sur un plan établi par Joseph Pillé, voyer, daté le 4 mai 1840, annexé à un acte passé devant H. Pedeschaux, ancien notaire, d'après lequel la dite portion de terre mesure, en mesure française, un arpent six pieds de face à la rue Crête ou le chemin Crête, par une profondeur de onze arpents, vingt-neuf toises, deux pieds et huit pouces sur une ligne parallèle à la propriété anciennement appartenant au défunt Juge F. X. Martin.

2—Trois lots de terre et une portion de terre situés dans la place Gentilly désignée ci-dessus, désignés par les Nos. 19, 20, 21 et 22 d'un plan établi par C. A. De Armas, daté le 16 mars 1852, et déposé pour renseignement dans le bureau de A. Doriocourt, lesquels lots et portion de terre mesurent d'après le dit plan, à savoir: Lot No. 21 a vingt-deux pieds sur une ligne le séparant de la propriété anciennement appartenant au défunt Juge F. X. Martin, soixante pieds de face à la rue Crête ou chemin Crête, cinquante-neuf pieds, dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage et trente pieds sur l'autre ligne, lot No. 21 a soixante pieds de face à la rue Crête ou chemin Crête, cinquante-neuf pieds sur une ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente pieds sur la ligne le divisant du lot No. 22, et trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, et lot No. 20 a soixante pieds de face à la rue Crête ou chemin Crête, cinquante-neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, trente-sept pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 21, quarante-quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 19 et la dite portion de terre désignée comme lot No. 19 a cinquante pieds de face à la rue Crête ou chemin Crête, quarante-neuf pieds dix pouces sur la ligne dans le milieu du Bayou Sauvage, quarante-quatre pieds sept pouces sur la ligne le divisant du lot No. 20, tous plus ou moins.

3—Un autre lot de terre situé dans le dit Gentilly, désigné par le No. 1 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 mai 1864 et annexé à un acte de vente passé devant Edward Bernett, ancien notaire, daté le 11 juillet 1864, et mesurant cent quatre vingt six pieds, onze pouces et trois lignes de face au chemin Gentilly, trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la place De Saix, cinquante-quatre pieds, neuf pouces et une ligne sur la ligne inférieure, deux cent dix-neuf pieds, quatre pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No. 3, et cinquante-six pieds, huit pouces et sept lignes sur la ligne de côté le divisant sur la ligne supérieure et le séparant du lot No. 2.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

DART, KERNAN & DART,

Avocats pour le demandeur.

avril 23 30 mai 7 14 21 26 27

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Loeffel Bros. & Co. vs. Adey-Johnson Co. et als., ensemble et in solido.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,579 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Vingt-trois "tape machines".

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

GUY T. BAY,

Avocat pour la demanderesse.

mai 16 21 27

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Prados, Agent, vs. W. T. Bird.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,350 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, le 24 mai 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Licences de l'Etat et de la ville pour 1915, une balance "Dayton," une quantité d'articles d'épiceries divers, etc., d'après l'inventaire déposé chez moi.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

DART, KERNAN & DART,

Avocats pour le plaignant.

mai—14,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Geo. W. Dillon vs. Mme G. Young.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 69,104 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, en mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 mai 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano "Dayton" et tabouret.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

GEO. W. DILLON,

Avocat in fact.

mai—18,24,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Eugène Scott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,469 — Division E — Attendu que Sarah Agnes Green, veuve en premier mariage de Henry Eugène Green, maintenant épouse d'Isaiah Thompson, dûment autorisée dans cette succession, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry Eugène Scott, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.

mai—13,19,24

Succession de Margaret Mary Hemel, Veuve d'Oscar Crosier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,490 — Division C — Attendu que Hector F. Crosier a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Margaret Mary Hemel, veuve d'Oscar Crosier, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.

mai—13,19,24

Succession de James McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,490 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. A. Monroe et George Walter Anderson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

HALL, MONROE & LEMANN, Avocats.

mai—13,19,24

Succession de John Mathers, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,500 — Division B — Attendu que Mme Joséphine Bryant, veuve de John Mathers, Jr., a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Mathers, Jr., décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.

mai 20 24 29

Succession de Jean Mounicou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,023 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Mounicou, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats.

mai 20 24 29

Succession de Walter Salaun, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,553 — Division B — Attendu que Walter Salaun, Jr., a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administrations dans la succession de Walter Salaun, Sr., décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

SOL WEISS, Avocat.

mai 16 20 25

AVIS SPECIAL

Bureaux de la New Orleans Butchers' Co-Op. Abattoir Co., Ltd.

Conformément à la provision de l'article VII de notre charte, l'élection annuelle de 26 directeurs aura lieu à ces bureaux, le LUNDI 24 mai 1915, entre 1 et 3 heures de l'après-midi.

JNO. B. LOUIS, Président.

R. D. VERGES, Secrétaire.

[illegible]